

Communiqué de l'APCMA

30 octobre 2013

■ L'APCMA attend une réforme de l'apprentissage favorable à l'artisanat

L'APCMA et les chambres de métiers et de l'artisanat s'associent pleinement à l'objectif du gouvernement d'atteindre d'ici 2017 le nombre de 500 000 apprentis.

Pour traduire en décisions concrètes les axes fixés en mars 2013 par le président de la République, l'APCMA a participé à la concertation relative à l'apprentissage. Les propositions transmises hier par Michel Sapin, laissent, à ce stade, planer de nombreuses incertitudes sur les conditions de développement de l'apprentissage dans l'artisanat.

Participer à l'orientation des jeunes

L'APCMA salue la reconnaissance du rôle que doivent tenir les réseaux consulaires et des organisations professionnelles dans le service public de l'orientation.

Optimiser les liens entreprises/apprentis

La reconduction pour 2014 du dispositif des développeurs de l'apprentissage tout en préparant un meilleur aménagement du système est également bien accueillie.

Vers un financement régionalisé de l'apprentissage

Si les CMA marquent leur accord en faveur d'une plus grande régionalisation de l'apprentissage, elles soulignent la nécessité d'une politique nationale de régulation pour éviter les disparités territoriales et répartir sur d'autres régions les besoins de formation spécifiques. Le maintien du FNDMA, dont c'est la fonction, ne figure pas clairement.

Enfin et surtout, le système de fléchage complexe proposé, qui ne cite ni les entreprises artisanales ni les premiers niveaux de formation, ne permet aucune certitude quant à l'amélioration du financement des CFA de l'artisanat. La réforme à moyens constants ne semble pas tenir compte de la situation financière précaire de l'artisanat qui forme 30 % des apprentis avec 3 % de la taxe d'apprentissage.

Les entreprises artisanales ont globalement réussi à maintenir le nombre de jeunes formés en 2013/2014. Même si la suppression partielle de la prime compensatoire ... et du crédit d'impôt ainsi que la suppression de toute marge de manœuvre permettant aux chambres de métiers de financer la construction et la mise à niveau des CFA créent un environnement très défavorable à l'évolution de l'apprentissage dans l'artisanat, l'APCMA attend de la réforme qu'elle donne enfin les moyens de préparer l'avenir et la reprise économique en formant les futurs collaborateurs.

Contact presse

Elisabeth de Dieuleveult : 01 44 43 10 96 et 06 61 25 98 00 - dieuleveult@apcma.fr

Suivez Elisabeth de Dieuleveult sur [Twitter](#) @EdDieuleveult

Assemblée permanente des chambres de métiers et de l'Artisanat (APCMA)

12 avenue Marceau - 75008 Paris

www.artisanat.fr